Cailleau HERBORISTERIE depuis 1868	**DOCUMENT** **DOC-09-S**	**Date de màj** **19/01/2026** Date de création 05/01/2022	Indice de révision : **6** Annule et remplace la version antérieure	Applicable à partir de la date de création	Page : 1/1

ATTESTATION – PUR ET NATUREL

Rédigé par : A. RETIERE Fonction : Service Qualité Date : 04/01/2021	Révisé par : A. RETIERE Fonction : Responsable qualité Date : 19/01/2026
Annexes : Sans	

Selon les règlements (CE) n°1999/2 et n°1999/3, nous attestons par la présente que notre société n'effectue aucune radiostérilisation (β et ɣ) sur les plantes et autres produits que nous vous fournissons.

Nous attestons également que nous n'effectuons aucun ajout d'additif ni aucun traitement autre que coupe, tamisage ou broyage sur les matières premières végétales

Nous pouvons donc considérer ce produit comme Pur et Naturel de toutes interventions de notre part.

Ce certificat est valable jusqu'au prochain certificat.

In accordance with regulations (EC) n°1999/2 and n°1999/3, we hereby certify that our company does not perform any radiation sterilization (β and ɣ) on the plants and other products we supply to you.

We also certify that we do not add any additives or carry out any treatment other than cutting, sieving or grinding on the vegetable raw materials.

We can therefore consider this product as Pure and Natural from all our interventions.

This certificate is valid until the next certificate.

A Chemillé-en-Anjou, le 19/01/2026

Visa Responsable Qualité

M. RETIÈRE A.